

AUDIENCE AVEC LA RECTRICE

Jeudi 6 juin 2019

Nous avons demandé cette audience dans le cadre de l'action de l'intersyndicale de l'enseignement privé avec un appel à la grève. D'ailleurs nous soulignons le fait que tous les établissements ne fournissent pas à l'administration la liste des grévistes.

Nous sommes très inquiets concernant la qualité du dialogue social. Le Ministère n'est pas en mesure de communiquer les chiffres des grévistes aux organisations syndicales et nous déplorons le délai de réponse suite à notre demande d'audience.

Les organisations syndicales de l'Enseignement privé revendiquent :

- La revalorisation immédiate des salaires,
- Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée,
- Une amélioration des conditions de travail : baisse du nombre d'élèves par classe, création des postes nécessaires, reconnaissance de la charge des enseignantes et enseignants...,
- L'équité de traitement entre les enseignantes et enseignants du premier degré et du second degré,
- La résorption de la précarité de l'emploi : nouveau plan de titularisation des emplois précaires...,
- L'arrêt des réformes en cours qui entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels.

Nous sommes très régulièrement interpellés par des enseignants en souffrance, inquiets de l'avenir.

La réforme des lycées génère à elle seule beaucoup d'inquiétude. C'est une réforme d'envergure qui va bouleverser les pratiques pédagogiques et l'organisation du travail. Cette réforme se veut dans l'intérêt des élèves mais elle n'a pas prévu un accompagnement efficace et respectueux du travail des enseignants.

Le syndicat a été interpellé par des enseignants qui déplorent de pas être conviés par certains IPR de discipline, aux réunions organisées pour les collègues du public.

Par exemple, une réunion inter-langues est organisée le 7 juin pour les enseignants des établissements publiques ; les enseignants des établissements privés n'y sont pas conviés.

Dans certaines disciplines un référent par établissement pouvait se joindre aux formations.

Certains enseignants ont formulé le souhait de participer aux formations proposées tardivement par Formiris. Certains d'entre eux se sont vus refuser cette formation par leur chef d'établissement.

Nous constatons ainsi une disparité de traitement qui participe au malaise des enseignants.

Dans la réalité, cette réforme va provoquer une discrimination en fonction des catégories socio-professionnelles. Dans la région Centre VDL seuls quelques établissements pourront proposer un large choix de spécialités. Certains élèves ne pourront donc pas choisir les combinaisons qu'ils souhaitent par manque de mobilité. Ils devront choisir les spécialités proposées dans l'établissement le plus proche. Ce qui aura un effet sur leur orientation future dans le supérieur.

Le choix des spécialités et options aura un impact sur l'emploi. Certains enseignants subissent déjà des pertes d'heures. Une collègue d'espagnol au lycée Sainte Marguerite à Chambray-les-Tours perd une heure à la rentrée prochaine. Selon le choix des élèves l'année suivante, elle pourra perdre une heure supplémentaire.

Le contrôle continu aura un impact non négligeable sur les conditions de travail des enseignants et nécessitera de consacrer un temps important à la concertation, à l'organisation des épreuves et au travail administratif.

Sur quels temps les épreuves pratiques et orales individuelles se passeront-elles ? Sur les temps de cours ou en dehors de ces temps ?

Aussi nous profitons de cette rencontre pour vous communiquer le profond mécontentement des enseignants convoqués pour faire passer l'oral de langues en BTS.

Auparavant, un temps de préparation était prévu pour permettre aux enseignants de prendre connaissance des supports vidéos avant d'interroger les étudiants.

Depuis l'année dernière ce temps a été considérablement réduit et le script n'est même plus fourni. Cela crée du stress, ne permet pas aux enseignants d'avoir une bonne connaissance des supports et donc de faire passer les épreuves dans de bonnes conditions.

Nous relayons l'insatisfaction de nos collègues du 1^{er} degré concernant le dispositif d'évaluations en CP et CE1. Les maîtres regrettent de se voir confinés dans un rôle d'exécutant et dénoncent la détérioration de leurs conditions de travail et le temps perdu au détriment des apprentissages.

Nous rappelons aussi l'importance que nous accordons à la mise en place de conseils pédagogiques dans les établissements.

Si ceux-ci existent maintenant dans la plupart des établissements mais pas encore dans tous, ils ne permettent pas encore la transparence dans le partage d'informations et la concertation telle qu'elle devrait se vivre. Pour ne prendre qu'un exemple, le nombre d'IMP attribué pour l'année suivante est encore très peu communiqué et lorsqu'il l'est, aucune concertation n'est permise quant à la répartition de celles-ci.

Pour le Sep CFDT Centre-Val de Loire

SEP CFDT Centre-Val de Loire . 10 rue T. Naudy 45000 ORLEANS
Téléphone: 02 38 22 38 55 - e-mail : sepcentre.cfdt@gmail.com